

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation

Mortier-colle et revêtement de protection contre l'humidité

- · Utilisations déconseillées Toute autre utilisation est déconseillée.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

KEIM BELGIUM EUROTECHPARK Europark 1005/12

BE-3530 Houthalen-Helchteren

Tel. +32 (0)11 14 07 97

www.keim.com / info@keimverven.be

· Service chargé des renseignements:

Service clients

Téléphone: 0032 (0)11 14 07 97 E-Mail: info@keimverven.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigif centrum: 0032 (0)70 245 245

GBK GmbH Global Regulatory Compliance Emergency number: +49(0)6132/84463

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

· Remarque:

Il s'agit d'agents de conservation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

(suite page 2)



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· Description: Dispersion aqueuse de polymères contenant des charges inertes

· Composants dangereux:		
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	>0,005-<0,02%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9	2-méthylisothiazol-3(2H)-one  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: SkinSens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0002-<0,0015%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48- xxxx	masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0002-<0,0015%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- BE



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 2)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas d'apparition de symptomes ou en cas de doute, faire appel à un médecin.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

Monomères acryliques

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

- BE



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter le contact vaec la peau et les yeux.

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Se conformer aux réglementations locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Diatomite).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

Rincer abondamment les restes à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

# Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

## · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 12

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

Filtre combiné A/P

· Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants Adapté par exemple: Caoutchouc nitrile Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: > 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité:  $taux \ge 6$  (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Consulter le chapitre 12 et 6.2

Pas d'autres informations importantes disponibles.

ВЕ



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 5)

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:Ddeur:LiquideBlancfaible

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition ~100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 non applicable.
 Non applicable.
 Non déterminé.

pH à 20 °C ~8

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 15.000\* mPas

· Solubilité

· l'eau: miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) non applicable Pression de vapeur: Non déterminé

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,2\* g/cm³
 Non déterminé.
 non applicable

• 9.2 Autres informations \*Les valeurs se rapportent au produit venant

d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation**: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 7)



Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 6)

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

Monomères acryliques

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)	

(suite page 8)



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

		(suite de la page 7)	
2682-20-4 2-méthylisothiazol-3(2H)-one			
Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)	
Dermique	LD50	300 mg/kg (ATE)	
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)	
55965-84-9	55965-84-9 masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-		
	isothiazol-3-one (3:1)		
Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)	
Dermique	LD50	50 mg/kg (ATE)	
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)	

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- · En cas d'inhalation: Irritation possible.
- En cas d'ingestion: Irritation possible.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient: BIT, CIT/MIT(3:1), MIT. Peut provoquer des réactions allergiques.

BIT = 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CIT = 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

MIT = 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Aucune étude expérimentale connue.

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.

- · Toxicité subaiguë à chronique:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

## · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

BE -



Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 8)

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indication AOX: Le produit peut contribuer de facon limitée à la charge AOX de l'eau.
- Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer selon les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

	(suite de la page
· 14.2 Désignation officielle de transport de	e l'ONU
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transpor	t
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre p	oar
l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac	
conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transpor	t: N'est pas un produit dangereux selon les directive de transport.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Non pertinent.

· ANNEXE I SUBSTANCES D'EXPORTATION DÉCLARABLES POUR LES EXPLOSIFS en quantités > 1 %.

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)



Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 10)

### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

## · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de droques

Aucun des composants n'est compris.

·Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### **Phrases importantes**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Provoque de graves lésions des yeux. H318
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- · Service établissant la fiche technique: Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits
- Numéro de la version précédente: 5.1
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 12)



Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2023 Révision: 23.06.2023

Numéro de version 6.0 (remplace la version 5.1)

## Nom du produit: KEIM INDULASTIC-P

(suite de la page 11)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative EC10: Effective concentration at 10% mortality rate. EC50: Half maximal effective concentration. LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate. NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE